



NEWSLETTER

Décembre 2017



OUVERTURE du domaine skiable

DATES DE PRÉ-OUVERTURES

- > Sam. 09/12/17 et dim. 10/12/17
- > Mer. 13/12/17
- > Du sam. 16/12/17 au ven. 22/12/17

OUVERTURE TOTALE :

- > Samedi 23 Décembre 2017.

FERMETURE :

- > Dimanche 15 Avril 2018.

Si le niveau d'enneigement n'est pas suffisant, certaines pistes et remontées mécaniques pourraient être amenées à fermer avant cette date.

NOUVEAUTÉS

TÉLÉSIÈGE DU RANFOILLY

Plus de débit, plus de confort, le télésiège préféré de la station fait peau neuve pour le bonheur de tous.

MINI BOARDER-CROSS VIDÉO AUX CHAVANNES

Un système de vidéo va permettre aux familles de se filmer automatiquement sur les modules. Une fois le parcours terminé, les enfants pourront retrouver leur vidéo sur un écran au bas de la piste et ils pourront la partager très facilement sur les réseaux sociaux.

SLALOM PARALLÈLE CHRONOMÉTRÉ PERMANENT AU MT-CHÉRY

Un slalom parallèle gratuit ouvert à tous sera placé tout l'hiver sur la piste Les Oursons au Mt-Chéry. Seuls ou en famille, les skieurs pourront se défier sur un double parcours chronométré.

SPOT PHOTO MT-BLANC

Situé en haut du nouveau télésiège du Ranfoilly, le module permettra de se prendre en photo sans avoir à sortir son téléphone de la poche. La photo sera récoltée directement par email et pourra être facilement partagée avec ses amis ou famille via les réseaux sociaux.

NOUVEAU TÉLÉSIÈGE DU RANFOILLY



Pour la commune c'est l'investissement de l'année : 9.7 M€ pour remplacer l'ancien télésiège du Ranfoilly et revoir tout le secteur skiable. Ce nouveau modèle débrayable de 6 places s'apprête donc à prendre la place du télésiège 4 places qui fut, à l'époque, l'un des tous premiers débrayables de France.

Construit par la société Leitner, le nouveau télésiège permettra de monter 3 330 personnes par heure, soit 900 de plus que son prédécesseur. Côté sécurité, le télésiège est doté d'un tout nouveau système, qui permet de remédier aux éventuelles avaries. Désormais, ce sont 4 moteurs qui assureront le bon fonctionnement de l'appareil, même en cas de panne de l'un d'entre eux.

Parallèlement, le départ de la piste « Tulipe » a été retravaillé afin d'être accessible aux skieurs amateurs. Le télésiège de la Mouille aux chats a été supprimé, ce qui a permis le réaménagement du secteur, dit de « La Grenouillère du Ranfoilly », qui est le lieu le plus fréquenté du dit domaine, à la croisée des Chavannes, du Ranfoilly, de la Rosta et de la Turche. Toute cette zone a été repensée pour permettre la circulation aisée des skieurs grâce à l'avancée de 30m en amont de la gare de départ du nouveau télésiège. Ainsi c'est une large plateforme qui permettra aux skieurs de rejoindre les Nauchets Express avec beaucoup plus de sécurité et de confort, plus besoin de pousser sur les bâtons !

L'appareil a déjà été testé sur plusieurs jours pour s'assurer de son bon fonctionnement. Rendez-vous le 23 Décembre pour le tester skis aux pieds !

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Les couples domiciliés aux Gets ou y étant résidence commune peuvent depuis le 1^{er} novembre 2017 se procurer en mairie les formulaires destinés à l'enregistrement de leur Pacs. Les documents nécessaires sont disponibles à cette adresse :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618. Ils devront être accompagnés des pièces justificatives demandées pour l'instruction de leur dossier. L'envoi des documents peut s'effectuer par voie postale, (voir plus bas l'adresse), par mail à l'adresse suivante : mairie@mairie-les-gets.fr, ou directement à l'accueil de la mairie.

Après instruction de leur dossier, l'officier de l'état civil les contactera dans les meilleurs délais pour fixer un rendez-vous destiné à l'enregistrement de leur contrat.

Attention : pour les démarches effectuées par mail, les documents originaux seront exigés le jour de l'enregistrement. Compte tenu du transfert de compétences au 1^{er} novembre 2017 et du délai d'instruction des dossiers, les premiers rendez-vous seront fixés fin-novembre 2017.

CERTIFICATS D'IMMATRICULATION ET PERMIS DE CONDUIRE

La préfecture d'Annecy et les sous-préfectures de Bonneville et Thonon-les-bains vont fermer leurs guichets le 6 novembre 2017. Vous pouvez désormais effectuer vos démarches liées au permis de conduire et à la carte de grise sans vous rendre au guichet.

Pour effectuer vos démarches en ligne, rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr/> et suivez les étapes proposées.

Pour ceux qui ne sont pas à l'aise sur le web ou qui n'ont pas un ordinateur à disposition, la préfecture et les sous-préfectures haut-savoïardes ont mis en place des « points numériques ». Des médiateurs, seront là pour aider les usagers à accomplir leurs démarches.

INFOS STATIONNEMENT



LES PARKING EXTÉRIEURS PAYANTS DE LA COMMUNE PASSENT EN ZONE BLEUE.

A partir du 22/12/17, le stationnement sera GRATUIT, mais limité à une durée de 2H.

Parking de « La Forge » et du « Pied de l'adroit » ainsi que quelques places (devant la maison des Gets, face patinoire, Vieux Village, et devant l'espace Week-End) qui étaient pour certains des « déposes minute ». Pas de changement pour les autres parkings (Place du marché, Colombière...).

Des disques de stationnement seront disponibles gratuitement à la mairie aux alentours du 20/12/17.

PARKING SOUTERRAIN DES CHAVANNES

Pour les abonnements à la semaine ou au mois, une réservation en ligne est possible à l'adresse suivante : www.parking-lesgets.com

INFOS NAVETTES



NAVETTES GRATUITES

Le service des navettes gratuites fonctionnera du 22/12/17 au 15/04/18. Les horaires de premier et dernier départ restent inchangés : de 7H50 à 18h20.

> NOUVELLE LIGNE «EXPRESS»

Cette nouvelle ligne fonctionnera durant les vacances scolaires et desservira 3 arrêts : Mt-Chéry / Parking Les Perrières / TC Chavannes, pour une fréquence de passage d'environ 15 min.

> NOUVEL ARRÊT 30min

Un nouvel arrêt « Descente du lac » sera installé sur la ligne B, en face de l'arrêt 30, pour marquer l'arrêt à la descente.



NAVETTE À LA DEMANDE

Nouveautés pour la navette nocturne : la réservation sera indispensable pour accéder au service. Un nouveau numéro de téléphone est mis en place :

+33 (0)6 23 37 82 01

Il sera disponible de 18h30 à 20h30 pour permettre à la clientèle de réserver son trajet à un horaire précis. La navette continuera de circuler de 19h30 à 23h30.

Un nouveau tarif a été adopté par le conseil municipal :

Adulte : 3 € / Enfant - 12 ans : 1 €.

INFOS PRATIQUES

TARIFS CAMPING-CARS

Le conseil municipal a adopté le 16/10/ 2017 les nouveaux tarifs des emplacements des camping-cars sur le parking des Perrières :

- 1 jour : de 17 € à 18 € l'emplacement,
- 2 jours : de 24,50 € à 25 € l'emplacement,
- 3 jours : de 31,50 € à 32 € l'emplacement,
- 4 jours : de 39 € à 40 € l'emplacement,
- 5 jours : de 46 € à 47 € l'emplacement,
- 6 jours : de 53,50 € à 54 € l'emplacement,
- 7 jours, soit la semaine : de 60,50 € à 63 € l'emplacement.

Ces tarifs sont applicables à compter du 01/12/17.

TAXE DE SEJOUR

Le conseil municipal a adopté le 20/09/17 l'augmentation de la taxe de séjour pour toutes les catégories :

- Hébergements classés 5* : 3.00 €
- Hébergements classés 4* : de 1.20 à 2.30 €
- Hébergements classés 3* : de 1.20 à 1.50 €
- Hébergements classés 2* : 0.90 €
- Hébergements classés 1* : de 0.75 € à 0.80 €
- Hébergements non classés (ou en attente de classement) : de 0.75 € à 0.80 €
- Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3, 4, et 5* : 0.60 €
- Terrains de camping et terrains de caravanage classés 1 et 2* : 0.20 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/18.

INFOS TRAVAUX



« DÉPOSE MINUTE » FRONT DE NEIGE

La commune a fait réaliser des travaux d'aménagement sur la route du Front de Neige, face au restaurant le « Lou Baitandys ». Un espace « dépose minute » a été créé. Il permettra aux usagers de déposer leur(s) passager(s) au pied des pistes en toute sécurité, et de repartir immédiatement pour laisser la place au véhicule suivant.

L'objectif est de gérer et sécuriser les flux de véhicules aux heures d'ouverture et de fermeture des pistes, et de mettre un terme au stationnement "anarchique", bien souvent sur les trottoirs, devant les caisses des remontées mécaniques des Chavannes.

LE MANÈGE DE CHEVAUX DE BOIS ET LA GRENETTE



Après plus d'un an et demi de travaux, c'est un manège fraîchement restauré qui trônera bientôt place de la mairie. L'objectif initial était de le remonter sous abri afin qu'il soit préservé des montages et démontages successifs qui le fragilisaient à chaque fin de saison, mais également qu'il fonctionne en saison d'hiver. C'est la commune des Gets qui a financé une grande partie des travaux de construction du Kiosque (Grenette), qui servira d'écrin à cette pièce de musée.

Le manège sera présenté au grand public à l'occasion de la traditionnelle journée du "Musée Fête Noël" le samedi 23 Décembre. A cette occasion les enfants seront invités sur le carrousel au son de l'orgue Limonaire. Plus de renseignements sur le programme de cette journée sur le site internet du Musée de la Musique Mécanique : www.musicmecalessgets.org



RETENUE COLLINAIRE DE LA RENARDIÈRE

La commune des Gets entreprend depuis plus de 10 ans le développement d'un réseau de production de neige de culture pour améliorer les conditions de ski sur son domaine.

A ce jour deux secteurs restent à renforcer :

- Le secteur Ranfoilly/Rosta
- Le secteur du Mt-Chéry.

Bien que la ressource annuelle apparait compatible avec les besoins, le stockage d'eau reste nécessaire pour disposer à l'approche de l'hiver d'un volume suffisant pour éviter des prélèvements trop élevés lors des périodes d'étiage pour les ruisseaux. Aussi, en complément des réserves d'eau actuelles, la commune a demandé à l'État l'autorisation de créer deux retenues (à la Renardière et aux Chavannes) ainsi que la pérennisation de son prélèvement sur l'Arpettaz.

Le dossier de la Renardière plus avancé, fait l'objet de compléments d'instruction des services de l'état préalablement à l'enquête publique. L'objectif est désormais un démarrage des travaux cet automne 2018 pour une mise en eau l'année suivante.

La mesure des impacts sur l'agriculture et des espèces protégées (Tétras Lyre) ainsi que l'évaluation des mesures compensatrices proposées sont actuellement au cœur des échanges entre les services instructeurs et la collectivité conseillée par ses bureaux d'études.

« LA VIE GÉTOISE » RÉCOMPENSÉE



La remise des prix des 3^{èmes} trophées de la presse municipale s'est déroulée le 20/10/17 à La Roche sur Foron. Cet événement est destiné à valoriser les publications des collectivités au regard de différents critères à la fois qualitatifs, techniques et économiques.

« La vie Gétoise », le bulletin municipal de la commune, s'est vu décerner le 2^{ème} prix dans la catégorie des communes de 1 000 à 2 500 habitants ! Bravo et merci à toutes les personnes qui ont permis d'obtenir ce beau classement, notamment le personnel de la Mairie, les différentes associations, et l'agence Pitchmark pour la mise en page.

PERSONNEL COMMUNAL

Nous souhaitons la bienvenue à **Flavien PRESENT**, nouveau responsable du service « eau et assainissement » depuis le 9 Octobre 2017.

OFFICE DU TOURISME



David CHABANAL a pris les fonctions de **Directeur de l'Office de Tourisme des Gets** depuis le 4 septembre dernier. Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans son nouveau poste.



NAISSANCES

**NOUS SOUHAITONS
LA BIENVENUE
À NOS NOUVEAUX
PETITS GÉTOIS !**

Léandre BERGER
Fils de Sandrine MICHOU
& Jean-François BERGER.

Rosalie PREVOST
Fille de Pamela MERCIER
& Romain PREVOST.

Camille LERAY
Fils de Audrey CHARRIER
& Pierre LERAY.

Leïna MIRIGAY
Fille de Sarah MUGNIER
& Alexis MIRIGAY.

Owen LELEU
Fils de Elodie REPELLIN
& Erwann LELEU.

Louis COPPEL
Fils de Fanny Noalhat
& Romuald COPPEL.

Elina SILVESTRE
Fille de Elodie ANTHONIOZ
& Florian SILVESTRE.

Et une pensée particulière pour la
petite **Mélina GAILLARD**, fille
d'Elise MUFFAT, chargée de
communication à la mairie des Gets.



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique préalable à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve (SAGE).

Par arrêté préfectoral n°DDT-2017-1923 du 23 Octobre 2017, une enquête publique préalable à l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Arve (SAGE), est ouverte, à la demande du président de la commission locale de l'eau, et conformément aux articles L212-6 et R212-40 du code de l'environnement.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours, **du lundi 20 Novembre 2017 à 9h00 au vendredi 22 Décembre 2017 à 17h00**, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la mairie.



OUVERTURE DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Depuis le 9 Octobre 2017 à Montriond, la MSAP délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, des aides et conseils personnalisés, ce lieu offre une présence humaine et des outils numériques.

SERVICES DISPONIBLES À LA MSAP :

En permanence :

- Pôle Emploi (Du 9/10/2017 au 28/02/2018)
- Point Accueil des saisonniers (Logement, emploi, droit du travail...)

Sur rendez-vous :

- Caisse d'allocations familiales
- Chablais Léman Développement et Chablais Initiative,
- La mission locale Jeunes du Chablais
- Affiniski (Aide à la rénovation de logements à vocation touristique)
- Assistante sociale (Tous les mardis matin)

CONTACT MSAP :

Immeuble Le Cheravaux
44, route de Morzine
74 110 MONTRIOND
Tél. : 04 50 80 48 05

CONCOURS DES DÉCORATIONS DE NOËL

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Forte du succès rencontré l'année passée lors de sa précédente édition, l'équipe communale organise son 3^{ème} concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël. Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune. Les catégories sont les suivantes : Hôtel, vitrines de restaurants et commerces, et maisons individuelles.

Seuls les particuliers doivent s'inscrire en mairie (avant le 31/12/17). Les autres catégories seront automatiquement visitées.

Cette année une attention particulière sera portée aux efforts en matière d'économie d'énergie. Le jury attribuera une note selon les critères d'esthétique générale, d'originalité des décorations et de développement durable (utilisation d'ampoules et guirlandes à basse consommation).

Le passage du jury est prévu début Janvier 2018. Rendez-vous en fin d'hiver pour la remise des prix et l'annonce des lauréats ! Nous comptons sur vous pour embellir notre village, enchanter le cœur et émerveiller le regard de nos concitoyens et amis touristes lors des fêtes.

